

De : [Sophie Daumas](#)
À : [Dussault-Leclerc, Maude](#); JDeGongre@professions-quebec.org; [Gagnon, Jean](#); lemery@professions-quebec.org
Cc : [Amélie Gagnon](#); [Pier Tremblay](#)
Objet : Formation sur la protection des renseignements de santé et de services sociaux
Date : 28 juin 2024 13:36:54
Pièces jointes : [Procédure connexion FCP-Partenaires 2024-03-08.pdf](#)

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous informer que la formation portant sur la **Protection des renseignements de santé et de services sociaux** est maintenant disponible sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) provincial pour tous les partenaires de services hors réseau à partir du lien suivant : [Se connecter sur le site | ENA hors réseau \(fcp-partenaires.ca\)](#). Vous trouverez en pièce jointe un guide afin d'accompagner l'apprenant lors de la procédure de connexion.

Cette information est entre autres, disponible sur la page web du Ministère : [Limiter l'accès aux renseignements de santé et de services sociaux - Renseignements de santé et de services sociaux - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#).

Nous vous proposons, également, d'en aviser vos membres.

Description de la formation

La Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (Loi 5, R-22.1) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Cette loi établit un cadre juridique spécifique aux renseignements de santé et de services sociaux, applicable à tout organisme du secteur de la santé et des services sociaux. Elle a pour objet d'assurer la protection des renseignements tout en permettant l'optimisation de l'utilisation qui en est faite en temps opportun. Pour ce faire, elle définit les renseignements de santé et de services sociaux et prévoit des dispositions visant différentes étapes de leur collecte à leur destruction.

En vertu des règlements d'application de cette loi, les organismes doivent voir à ce que les membres de leur personnel et les professionnels qui y exercent leur activité, y compris les étudiants et les stagiaires, reçoivent une formation en matière de protection des renseignements de santé et de services sociaux. De plus, les intervenants qui ne sont pas des professionnels au sens du Code des professions **ont l'obligation** de suivre cette formation **pour accéder** à de tels renseignements.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, une formation visant la protection des renseignements de santé et de services sociaux est déployée sur l'ENA- provincial. Cette formation a pour but de développer les compétences exercées lors de l'usage des renseignements auxquels les intervenants ont accès dans le cadre de leur travail.

Objectif général d'apprentissage : Familiariser les intervenants avec les comportements adéquats à adopter et les mesures à prendre pour favoriser la protection de la vie privée.

Apprenants ciblés :

- Obligatoire pour les intervenants* qui ne sont pas des professionnels au sens du Code des professions**
- Fortement recommandée pour les intervenants qui sont des professionnels au sens du Code des professions

**Intervenant au sens de la loi : une personne physique qui offre des services de santé ou des services sociaux au sein d'un organisme du secteur de la santé et des services sociaux ou qui fournit à une telle personne des services de soutien technique ou administratif.*

***Code des professions : professionnel ou membre d'un ordre, soit toute personne qui est titulaire d'un permis délivré par un ordre et qui est inscrite au tableau de ce dernier.*

Modalité : En ligne

Durée : 1h10

- **Questionnements des apprenants :**

Les questions sur les dispositions de la Loi visant exclusivement la formation pourront, au besoin, être transmises au MSSS à l'adresse : mss.loireenseignement@mss.gouv.qc.ca.

En revanche, concernant les questions sur l'interprétation de la Loi, en générale ou spécifiquement sur certains articles de celle-ci, il pourrait être envisagé de consulter directement les ressources concernées au sein des Ordres.

Merci,

Bonne journée.

Sophie Daumas | Conseillère en transformation législative et règlementaire

Direction de la gouvernance des données

Ministère de la Santé et des Services sociaux

930, chemin Sainte-Foy, 4^e étage - Québec (Québec) G1S 2L4

Téléphone : 581-814-9100 #61245

Courriel : sophie.daumas@mss.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles.

Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.